

COMMUNE DE CORRANO

**Procédure réglementaire de protection des captages d'eau
destinée à la consommation humaine**

**7 – EVALUATION DU POTENTIEL DE
DISSOLUTION DU PLOMB**

COMMUNE DE CORRANO

Procédure réglementaire de protection des captages

Evaluation du potentiel de dissolution du plomb

I- CADRE REGLEMENTAIRE

L'évaluation du potentiel de dissolution du plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine est rendue obligatoire par l'article 36 du décret 2001-1220 en date du 20 Décembre 2001. Les modalités d'application de ce décret sont définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 2002.

II- ETUDE DU RESEAU DE CORRANO VILLAGE

Conformément à l'arrêté ministériel cité ci-dessus, cette étude est basée sur des mesures de pH réalisées sur les 12 derniers mois dans le cadre du contrôle sanitaire, en application du décret n° 89-3 du 3 janvier 1989 modifié.

Les mesures effectuées ont été réalisées in situ en des points considérés comme représentatifs de la qualité de l'eau de l'unité de distribution.

Les tableaux suivants reprennent les valeurs de pH obtenu lors des différentes analyses :

Numéro	Date prélèvement	Type de contrôle	Point de surveillance	Type d'analyse	Valeur de pH
1	07/04/2021	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	6,8
2	03/02/2021	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	7,0
3	03/11/2020	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	7,1
4	05/06/2020	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	6,8
5	30/03/2020	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	6,8
6	20/02/2020	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	7,2
7	25/11/2019	Contrôle sanitaire	Distribution	D1	7,8

Type de contrôle	Nombre de mesures de pH	pH minimal	pH maximal	Médiane des mesures de pH	5 ^e centile	10 ^e centile
Contrôle sanitaire (CS)	7	6,8	7,8	7,0	6,8	6,8
Surveillance réalisée par la personne publique ou privée responsable de la distribution d'eau (S)	0	/	/	/	/	/
CS + S	7	6,8	7,8	7,0	6,8	6,8

Remarque : le nombre de valeurs dont nous disposons est suffisant au regard de la réglementation (débit situé entre 100 et 999 m³/j : 4 mesures minimum).

Le nombre d'analyses dont nous disposons étant inférieur à 10, la valeur de référence de pH sera égale à la valeur minimale observée.

Dans le cas présent, **le pH de référence est donc égal à 6,8**, ce qui traduit, au regard de la réglementation en vigueur, un **potentiel de dissolution du plomb très élevé** (pH de référence inférieur ou égal à 7).

III-MESURES A PRENDRE

Tout d'abord, le réseau collectif communal de Corrano village ne comprend aucune canalisation en plomb.

Toutefois, compte tenu de la vétusté de certaines parties du réseau et de certaines installations privées, la présence de plomb dans les branchements particuliers ou dans les installations privées n'est pas à exclure.

La commune s'engage à informer les habitants par voie d'affichage du risque de dissolution du plomb et les invite à changer la partie privée de leur branchement particulier et leurs installations privées si celles-ci contiennent du plomb.

Par ailleurs, des règles d'usage simples permettent déjà d'éliminer une grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau, dont le plomb : il est recommandé, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil, au retour d'une journée de travail ou en arrivant dans le logement pour une période de vacances), de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments qu'après une période recommandée d'une à deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante que la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller.